De la maîtrise des rejets aux politiques de prévention : quelle place pour les collectivités ?

Pascale Neveu – Ville de Paris

José-Frédéric Deroubaix - LEESU

Adèle Bressy - LEESU

Plan de la présentation

1. Présentation des actions de maîtrise des rejets par la Ville de Paris

2. Analyse du processus de mise en œuvre du volet perturbateurs endocriniens du Plan Parisien de Santé Environnementale

3. Éléments de réflexion pour une plus grande place des collectivités dans la maîtrise des sources de micropolluants

L'exemple de Paris : une diversité de mesures

- Lutte à **différentes échelles** contre les micropolluants

- Essentiellement avec un objectif de **protection de la santé publique**

- **Actions parfois très médiatisées** : pollution atmosphérique
  Lutte indirecte contre les HAP

- Actions **moins médiatisées** et **non explicitement identifiées** comme une lutte contre l'exposition aux micropolluants et aux PE, mais qui y contribuent :
  Interdiction des barquettes en plastique dans les cantines, cahiers des charges des Marchés Publics

- **Volonté d'exemplarité hors réglementation**

- Protection indirecte du milieu aquatique

L'exemple de Paris : une diversité de services impliqués

➢ La Ville de Paris est organisée en 20 directions dont :

Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé DASES

Pilote du **Plan santé environnement**

voir suite de la présentation

Direction de la Propreté et de l'Eau

Quelles actions de protection du milieu naturel vis-à-vis des micropolluants ?

→ **Actions de gestion à la source, réglementaires**

→ **Actions avant rejet à la Seine**

Direction de la Propreté et de l'Eau

Quelles actions de protection du milieu naturel vis-à-vis des micropolluants ?

Actions de gestion à la source

→ *Gestion des autorisations de déversement des EUND*

Liste de micropolluants très limitée

→ *Diagnostic vers l'amont RSDE pour la zone d'assainissement du SIAAP*

Liste de micropolluants significative, les PE ne sont pas recherchés en tant que tels certains polluants sont exclus du DA (EE : Cu, Cr, Zn, 2,4-MCPA ; EC : PFOS et DEHP)

→ *Autosurveillance : arrêté chapeau + arrêtés spécifiques*

micropolluants à surveiller seulement pour les EUND, liste reste à déterminer

→ *Zonage pluvial :* Plan pluie (maîtrise à la source des micropolluants issus du ruissellement, préoccupations émergentes sur la qualité des eaux pluviales traitées voir ROULEPUR)

La maîtrise des rejets par la Ville de Paris

Direction de la Propreté et de l'Eau

Quelles actions de protection du milieu naturel vis-à-vis des micropolluants ?

Actions de gestion à la source

Actions avant rejet à la Seine

→ *Diminuer les rejets directs de temps pluie (DCE et baignade ICF)*

Modernisation du système automatisé de gestion des flux
Construction d'ouvrages de stockage restitution
Raccordement des WC chimiques des bateaux
Lutte contre les mauvais branchements

La maîtrise des rejets par la Ville de Paris

Eau de Paris

S'est doté d'une **Stratégie de protection de la ressource :**

Eaux de surface et eaux souterraines éloignées (jusqu'à 150 km)

- Protection des eaux de rivières et souterraines comme partie intégrante de sa mission de service public
- **Protection des captages** au-delà des obligations réglementaires
- Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques durables, des cultures biologiques
- Politique d'acquisition foncière sur les bassins d'apport

Le volet « perturbateurs endocriniens » du Plan Parisien de Santé Environnementale

Un exemple de programme d'action pour un changement des pratiques domestiques d'émissions de micropolluants

Analyse de la mise en œuvre du Plan Parisien de Santé Environnementale (PPSE) - Éléments de contexte

- Une **absence de détermination juridique** des critères de **définition des perturbateurs endocriniens** (par l'Union Européenne)

Et pourtant…

- Des **actions de réduction à la source** des micropolluants ou des actions de prévention visant à limiter les expositions aux perturbateurs endocriniens **portées par les collectivités :**
  - Arrêté du 21 juillet 2015
  - Des initiatives visant à limiter l'exposition des usagers

La fin des barquettes plastiques dans les restaurants municipaux strasbourgeois d'ici 4 ans

- Un exemple (et un seul) de collectivité qui développe une approche en **santé environnementale** (// plans national et régional)

Semaine Parisienne de la santé environnementale

Evénement dans le cadre du PPSE

Eléments de contexte (suite) : des élus locaux qui veulent aller plus loin que les plans national et régionaux de santé environnementale

- Une logique dominante de connaissance des mécanismes de perturbation et des facteurs de risque (exposition) (Axe 1 et 2)

Extraits du PNSE 3

Action n°13 : acquérir des moyens d'identifier le caractère perturbateur endocrinien des substances chimiques
Ex1 : Développer la surveillance de l'exposition de la population aux PE et la surveillance des pathologies en lien possible avec les PE (études épidémiologiques); Ex2: Explorer les liens entre expositions aux PE et pathologies telles que asthme, allergies, altérations de la fonction thyroïdienne, obésité…

Action n°14: évaluer de manière plus précise et ciblée, le danger et l'exposition des populations et de l'environnement à certaines substances PE pour mieux les gérer
Ex: L'ANSP développe des dispositifs de :
- description et analyse des déterminants des niveaux d'imprégnation des femmes ayant accouché en 2011 par certains PE (bisphénol A notamment)
- élaboration de matrices emplois-expositions pour certaines substances reprotoxiques ou soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens (solvants et pesticides), afin d'identifier les prévalences d'exposition à ces produits en milieu professionnel.

- Des actions de « Réglementation et de substitution des PE » (axe 3) et de « Formation et d'information » (axe 4) encore peu abouties

Ex : Mise en place d'un label *Tickets sans bisphénol A* et recherche des substances classées perturbateurs endocriniens dans les jouets.

Objectifs de l'étude du Plan Parisien de Santé Environnementale dans le cadre du projet COSMET'EAU

- Caractériser la volonté de réduction à la source des PE et sa traduction dans les politiques sectorielles de la Ville de Paris.
  - Quelles sont les modalités d'engagement des élus et services de la Ville de Paris dans des actions de prévention à la source des PE, les conditions et les moyens pour le faire ?

- Identifier les logiques d'action qui pourraient être menées dans d'autres collectivités.

Un plan parisien de santé environnementale concerté et transversal

- Une **concertation interne et externe** à la Ville de Paris (élus, scientifiques, agents des directions de la Ville, professionnels de santé et associations)

- Huit **grands facteurs d'exposition** responsables de pathologies majeures en santé environnementale :
    1. L'air extérieur
    2. L'environnement intérieur
    3. Le bruit
    4. Les substances chimiques (produits et objets du quotidien, alimentation, tabac)
    5. Le climat
    6. L'amiante
    7. Les sols pollués
    8. Le plomb

Objectifs et action du Plan Parisien de Santé Environnementale

15 fiches actions

- « Poser les termes de la relation entre santé et environnement à Paris et prendre en compte la question des expositions aux contaminants physiques, chimiques et biologiques particulièrement présents dans l'environnement de vie des parisiens »
- Comprendre et réduire les facteurs de développement d'inégalités de santé à caractère environnemental
- « Agir sur les différents processus qui permettent que la santé de nos concitoyens soit affectée de manière positive par leur environnement de vie »
- « Etre un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des parties prenantes de la santé environnementale à Paris »

Actions concernant les PE

- Qualité de l'environnement intérieur
- Sensibiliser à la santé environnementale dès l'enfance
- Développer l'expertise du Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène
- Alimentation durable
- Intégrer les objectifs de santé environnementale dans la commande publique
- Gestion exemplaire des établissements de la Ville

Participation à l'enquête

Réponse à l'enquête – Actions engagées

Réponse à l'enquête – Actions à contruire

N'ont pas répondu

Elus, services et associations ayant répondu à l'enquête et ayant engagé des actions	
Service Parisien de Santé Environnementale	Mise en œuvre du volet PE (enjeu non spécifiquement parisien)
Agence d'Ecologie Urbaine	Travaillent sur micropolluants en zones humides
Ateliers Santé Ville	Souhaitent porter un message de prévention
Cabinet de Célia Blauel (eau, environnement)	PE inclus dans sa feuille de route
Direction des Finances et des Achats	Surveillance et clauses marchés publics services de la VdP
Direction des Ressources Humaines	Responsabilité face à leurs agents
Centre d'action sociale	Commandes patrimoine et travaux
GRAINE IDF	Sensibilisation aux polluants
STAR	Travaillent sur les micropolluants
WECF	Travaillent sur les PE

Réponses à l'enquête – Pas d'actions engagées	
Cabinet de Jean-Louis Missika (urbanisme et architecture)	En cours de réflexion sur les actions à conduire
Cabinet de Pauline Veron (vie associative et jeunesse)	Difficulté à identifier des actions les concernant
Direction de la Propreté et de l'Eau	Difficulté à identifier les actions à conduire sur l'eau / En cours de réflexion sur les actions à conduire en assainissement
Direction de l'Urbanisme	N'ont pas identifier de public cible

Une approche transversale qui doit être appropriée par les services

- Une traduction dans l'action des services qui ne va pas de soi
  - En quoi les PE sont-ils spécifiquement parisiens?
  - Limite des capacités analytiques (pas de liste diffusée, pas d'aide au critère)
  - Les eaux usées et l'eau potable ne comptent parmi les vecteurs de risque les plus importants
  - D'autres priorités inscrites à l'agenda politique

    « On n'exclut rien pour la suite de ce plan et de ses objectifs mais, maintenant c'est vrai que l'on est de plus en plus orienté vers la qualité de l'air et les questions d'énergie (...) Sur les PE, je dirai que l'état des lieux de ce qu'il est possible de faire en matière d'aménagement reste à conduire. » (service de l'urbanisme)

Identification des facteurs et des logiques de participation au PPSE

Les logiques d'innovation dans le Plan Parisien en Santé Environnementale

- **Changer les pratiques de consommation** comme moyen de piéger ou de réduire à la source les micropolluants
  - Partenariats avec des associations pour organisation d'ateliers (Agence d'Ecologie Urbaine et les Eco-Charlie ou A Votre Bonheur, Eau de Paris et la Coordination Eau-Ile-de-France)

- Identification d'une **population cible** auprès de laquelle diffuser un message de réduction des expositions
  - Toucher les populations vulnérables (enfants, populations en situation de précarité alimentaire…)

- **Requalification d'actions entreprises** pour une prévention à la source des micropolluants, en particulier PE
  - Alimentation dans les cantines et les différents services de restauration municipaux (50% de bio), protection de captage comme moyen de lutter contre les pesticides

Les logiques d'innovation dans le Plan Parisien en Santé Environnementale

- La **commande publique** comme levier d'action
  - Veille scientifique sur certains marchés (mobilier, produits d'entretien), recherche de produits aux formulations simples/neutres

- Responsabilité vis-à-vis des **agents « au travail »** y compris les agents des chantiers dont la Ville de Paris est maître d'ouvrage (CASVP)

- La **sensibilisation** et la **construction de bonnes pratiques**
  - Critères de sélection des partenaires

Identification des freins à la participation au PPSE

- Des routines de travail qui ne sont pas forcément en phase avec la problématique PE et leur caractère ubiquiste.
  - Ex: la logique d'investigation du SPSE qui vise à identifier des lieux ou des populations qui sont exposés à une menace liée à un contexte proprement parisien

  ➢ Frein à l'identification d'une population cible / diffuser un message de réduction des expositions

- Une requalification qui n'est pas forcément revendiquée.
  - Ex.1: Le cas de l'alimentation. Les PE ne sont pas « mûrs » - Parallèle inversé avec la qualité de l'air et le plan mobilité durable à Paris.
  - Ex. 2: Refus d'une communication jetant un doute sur la qualité de l'eau potable

  ➢ Frein à une requalification d'actions entreprises pour une prévention à la source des PE

Identification des freins à la participation au PPSE (suite)

- Tous les services procédant à des achats n'ont pas la même force de négociation et d'action.
  - « *On a des établissements où on travaille en H24; on doit nourrir le matin, le midi, le gouter et le soir (…) 50% de produits bio, ça ne semble pas envisageable compte tenu du coût, évidemment on n'a pas les moyens de la VdP* » CASVP
  - « *Face à nous, on a souvent (…) les services commerciaux [qui] ne répondent pas forcément à nos questions avec une clause qui est un peu plus contraignante (…) Très clairement (…) certains produits sont des produits identiques au précédent marché* »
  - ➢ Frein à la responsabilité de la ville de Paris dans la commande publique

- Des interrogations sur une logique d'action qui ne se concentre que sur les environnements de travail donc en partie invalidée par les autres lieux et contextes d'exposition
  - ➢ Limite à la responsabilité de la collectivité vis-à-vis des agents « au travail »

Identification des freins à la participation au PPSE (suite)

- Il faut une solution parisienne pour construire un problème parisien
  - « *Je préfère mettre en avant les solutions plutôt que les risques (…) On va lancer une grande campagne de communication sur l'alimentation responsable (...) Ce sera sur « le mieux manger » (...) sans dire ne manger pas de pesticides ou ne manger pas de PE* » (Cabinet de l'adjointe à l'environnement et à l'eau).
  - ➢ Frein à la requalification d'action existantes

- Un déficit d'expertise (pas de liste de molécules / produits à bannir, de critère justifiant leur interdiction dans le marché public, label suffisamment restrictif, de produits de substitution)
  - «*On a besoin, pour aller plus loin que simplement la directive REACH (...) de légitimer juridiquement toutes les décisions qu'on prend en termes d'éviction* » (DFA)
  - « *Les labels, dans les produits ménagers c'est écocert, et (…) On sait qu'il suffit d'avoir le contenant qui soit en matière recyclée...* » (Cabinet de l'adjointe à l'Environnement et à l'eau)
  - ➢ Frein à la responsabilité de la ville de Paris dans la commande publique

Identification des freins à la participation au PPSE (suite)

- La difficulté de construire un message qui sorte du registre de l'instruction publique
  - « *C'est de la sensibilisation, c'est d'attirer leur attention* [des usagers] *sans les culpabiliser, parce que ce n'est pas évident non plus d'aller au marché et de dire "est-ce qu'il y a des pesticides ou pas* » Atelier Santé Ville

➢ Que l'individu puisse se fabriquer son propre jugement à partir d'expérimentations et adapter son comportement en fonction de sa propre expertise

Conclusion sur le PSPE

- Des élus dans une situation paradoxale: une action territoriale sans cadre réglementaire (pas de liste de molécules, pas de priorisation en fonction d'une dangerosité).

- Les actions entreprises permettent de « donner le bon exemple » MAIS certaines ne peuvent être qualifiées comme lutte contre les perturbateurs endocriniens (protection des captages, alimentation durable)

- Enjeu structurant : identifier un public cible auquel proposer des solutions parisiennes à un problème identifié comme relevant « spécifiquement » de la responsabilité de la collectivité (cas du bisphénol A dans les biberons utilisés dans les crèches et des contenants en plastique dans les cantines scolaires)

➢ Difficulté structurelle de « qualification territoriale » du problème et donc difficulté à promouvoir des actions à destination de consommateurs. Les actions exemplaires demeurent:
  - inscrites dans un cadre sanitaire,
  - éloignées des pratiques de consommation individuelle et d'une incitation explicite à leur changement.

Éléments de réflexion pour une plus grande place des collectivités dans la maîtrise des sources de micropolluants

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte?

- Activer l'exemplarité des pratiques vertueuses dans les collectivités

- **Étendre les actions aux activités domestiques**, en particulier aux produits cosmétiques
  - Secteur emblématique : une pratique intime impliquant des produits assimilés à des produits de santé
  - Peu de communication sur le sujet (Hormis UFC Que choisir) en dehors des industriels qui communiquent sur l'innocuité

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte?

- Une collectivité peut-elle communiquer sur les pratiques grand public quand le danger n'est pas complètement avéré ? Quelle philosophie de la précaution ?
  - Connaître le risque avant de lancer une action publique ?

  ou
  - Lancer une action publique sans attendre

➢ Prôner **l'expérimentation locale** qui a historiquement fait ses preuves en s'appuyant sur les plans européens, nationaux et régionaux sur les PE
  - Volonté des élus locaux

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte ?

- Comment une collectivité peut-elle communiquer sur les **pratiques grand public ?**
  - **Globaliser le discours** en se plaçant à **l'intérieur de la maison**, les polluants étant ubiquistes (air intérieur, produits du quotidien, aliments, produits d'entretiens…)
  - Lier discours **sanitaire** à **l'environnement**
    - Ex : mettre en regard féminisation des poissons et troubles de puberté précoce et de fertilité humaine
  - Présenter les **coûts financiers** liés à la dégradation de la qualité de la ressource et aux traitements des micropolluants (potabilisation et épuration) (ex suisse)

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte ?

- Comment une collectivité peut-elle communiquer sur les **pratiques grand public ?**
  - Attirer la vigilance du consommateur sur les **comportements sans-regrets**
    - Difficulté pour le consommateur d'exercer son esprit critique dans les conditions actuelles d'information sur les risques (étiquetage incompréhensible, instrumentalisation par les producteurs de changements de formulation)
    - Limiter l'exposition (moins de doses, moins fréquentes et formulations plus transparentes)
  - Construire un discours sur le **bénéfice économique des pratiques innovantes** par la création d'activités économiques locales

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte?

- Vers une vigilance territoriale ?

Le concept **d'observatoire des pratiques et des milieux** : coupler

- L'analyse des substances dans les eaux usées qui sont intégratives des pratiques de consommation
- Le suivi des pratiques de consommation (suivi de la formulation, modes de consommation)
- Évaluer le devenir/impact des nouvelles formulations
  - Toxicité à faibles concentrations, effets de mélanges
  - Devenir à long terme => dégradabilité
- Alerter

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte?

- Vers une vigilance territoriale ?

  Construction d'un ***observatoire des polluants et des pratiques***

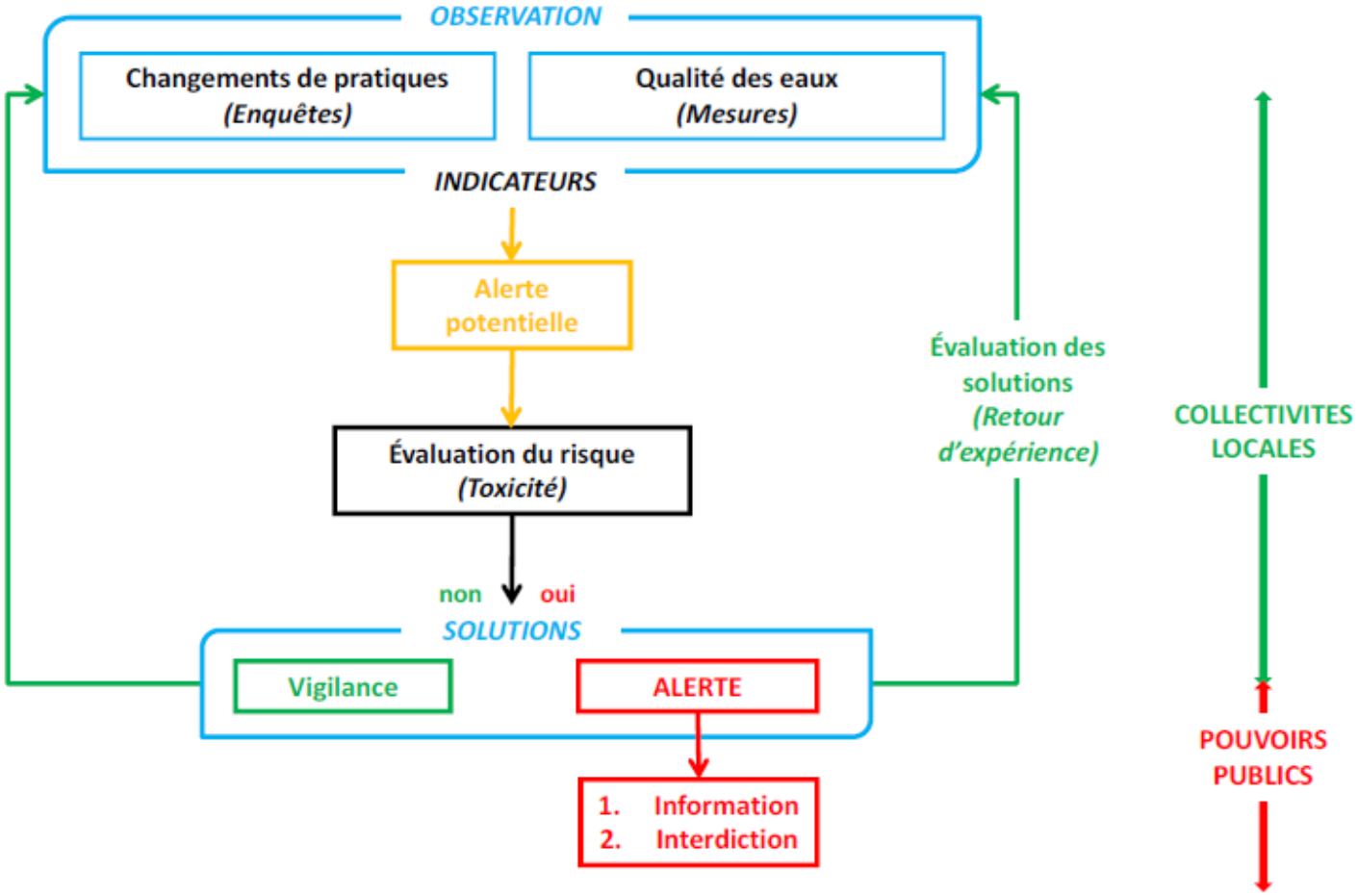

Au-delà de l'exemplarité, quelle place pour la collectivité dans une politique de vigilance et d'alerte?

- Vers une vigilance territoriale ?

  Construction d'un ***observatoire des polluants et des pratiques*** ➔ à venir un atelier réunissant toutes les collectivités de l'agglomération parisienne (Ville de Paris, CD92, 93, 94, SIAAP)

Matin

- état des lieux et retour d'expérience autour du suivi des micropolluants
- ***Faire émerger une connaissance mutuelle et des intérêts communs aux communautés de chercheurs et de praticiens***
- synthèse des échanges

Après-midi

- travaux en ateliers (mixant systématiquement des opérationnels et des chercheurs)
- ***Définir des pistes de préfiguration d'un éventuel « observatoire » et identifier les leviers et verrous (exercice prospectif)***

Sur la base d'un questionnaire transmis en avril 2018 (***3 retours sur 5***)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION